



Un original de ce plan est conservé dans les archives du Géomètre-Expert. Il ne peut être modifié qu'avec son accord

- Limite de division
- Application cadastrale : indicative.
- En l'absence de bornage contradictoire, cette indication n'est pas opposable aux tiers.
- ▨ Bâti
- ▨ Mur
- Bord voirie
- Bord voirie trottoir

Nota : La contenance cadastrale d'une parcelle est l'indication communiquée par les services du cadastre. C'est une contenance graphique indicative.

Nota : La superficie réelle est celle qui est calculée après bornage contradictoire. C'est la seule qui est garantie.

Lot 3 : Terrain cédé par M. Guy MAZEAU à la commune d'ABRIES
Parcelle AC n°618b pour une contenance cadastrale de 9ca

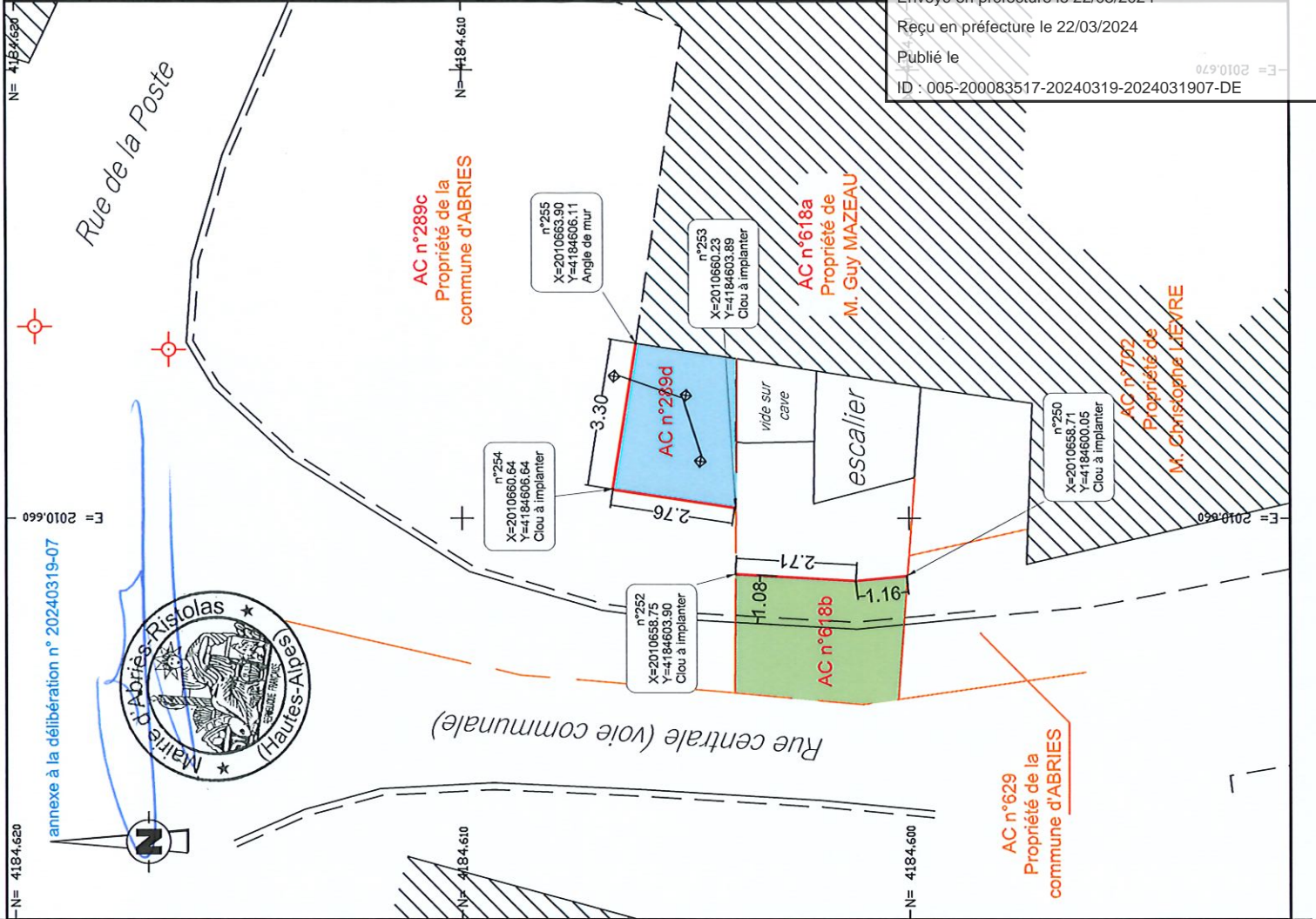
Lot 4 : Terrain cédé par la commune d'ABRIES à M. MAZEAU
Parcelle AC n° 289d pour une contenance cadastrale de 8ca

Système de coordonnées X, Y : CC45 - Téria
Nivellement rattaché au NGF - Téria
Géoréférencement de Classe 1 < 5cm



1	Mise à jour des numéros de division	503 / 23	250003	22/02/2024	TC	ET
0	Etablissement du Plan	503 / 23	230003	21/12/2023	TC	ET
Indice	Objet	Archive	Dossier	Date	Dessin	GE

04 92 51 37 22 - toulemonde.bontoux@geogap.fr
 > Quartier Micropolis - Bât IC5 - Rue Belle Aureille - 05000 GAP
 > Résidence de l'Embrunais - 14, rue de la Liberté - 05200 EMBRUN
 > Hôtel d'Entreprises - Zone Craplet - Bât. 26 - 2 bis, avenue Ernest Pellotier - 04400 BARCELONNETTE



Envoyé en préfecture le 22/03/2024
 Reçu en préfecture le 22/03/2024
 Publié le
 ID : 005-200083517-20240319-2024031907-DE